



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

## Revue de presse

*Lundi 25 février 2019*

*Mobile: 0770 88 90 80  
Lotissement Sylvain Fourastier  
N°08 El Mouradia, Alger  
Mobile: 0770 88 90 80  
[communication@fce.dz](mailto:communication@fce.dz)  
[www.fce.dz](http://www.fce.dz)*

# **SOMMAIRE**

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• L'Algérie dispose du potentiel et des capacités pour gagner la bataille du développement (APS) .....	3
• Le Premier ministre aujourd'hui devant l'APN : Des avancées significatives (El Moudjahid).....	4
• APN: adoption du projet de loi relatif à l'aviation civile (APS) .....	8
• DG de la CNAC : 145.000 micro-entreprises financées depuis 2004 (Algérie Eco) 10	
• Constantine - Mebarki à Constantine: Plaidoyer pour des formations «prioritaires» (Le Quotidien d'Oran) .....	11
• Kit-GPL pour véhicules: négociations Naftal-partenaire étranger pour la fabrication (APS).....	11
• Elargissement du tri sélectif dans 19 wilayas (APS) .....	12
• Clôture du 10e Salon du tourisme «Siaha»: Une quarantaine de conventions signées (Le Quotidien d'Oran) .....	13
<b>Banque/bourse/Assurance</b> .....	<b>14</b>
<b>Commerce</b> .....	<b>14</b>
<b>Coopération</b> .....	<b>14</b>
• Algérie-Mauritanie: Les hommes d'affaires souhaitent la création de banques mixtes (APS).....	14
• Raouya et l'Ambassadeur portugais évoquent la coopération bilatérale (APS) .....	16
• Le géant algérien poursuit son envol : Condor, pour la quatrième année consécutive au MWC de Barcelone 2019 (Transaction d'Algérie).....	17
<b>Veille</b> .....	<b>17</b>
• Forum d'affaires algéro-danois demain à Alger : Tirer plein profit des potentialités de coopération (El Moudjahid) .....	17

## A la une

### **L'Algérie dispose du potentiel et des capacités pour gagner la bataille du développement (APS)**



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a mis en avant, dans un message lu en son nom, dimanche à Adrar, par M. Nouredine Bedoui, Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de la justice sociale et de la solidarité nationale, soulignant que l'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner la bataille de l'édification et du développement.

A l'occasion de de la célébration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, le Président a indiqué dans son message, qu'"il est vrai que nous jouissons d'un progrès social et économique, mais nous demeurons, profondément, conscients de la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de notre choix sacré, celui de la justice sociale et de la solidarité nationale", ajoutant que l'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner la bataille de l'édification et du développement".

"Innombrables sont également les possibilités de diversification de l'économie nationale en richesses minières, potentialités agricoles et compétences scientifiques qui n'attendent qu'une meilleure exploitation, avec davantage d'efficacité et de qualité, pour être source de revenus supplémentaires pour le pays", a rappelé le président de la République.

"Cet exposé succinct sur les différentes étapes de l'histoire contemporaine de l'Algérie en matière de lutte et d'édification se veut une manifeste illustration de mon message, le message des vertus de la continuité. La continuité qui fait que chaque génération apporte sa pierre à l'édifice des réalisations. Une continuité garantissant la persévérance dans la bonne voie et permettant de remédier aux erreurs marginales. Une continuité qui permet à l'Algérie de passer à la vitesse supérieure dans la course au progrès et à la prospérité", affirmé le chef de l'Etat dans son message.

"Lors des deux dernières décennies, l'Algérie a su combiner la richesse des hydrocarbures et la décision politique indépendante et conjuguer les bras et la volonté de ses loyaux fils", a soutenu le Président Bouteflika, rappelant qu'"Une fois le pays sorti des affres de la tragédie nationale et

de la restructuration économique et sociale, nous nous sommes lancés dans le processus de construction et d'édification" qui a permis "peu à peu, à l'Algérie de se libérer du fardeau de la dette extérieure, d'éloigner le spectre du chômage qui a failli asphyxier nos jeunes, et d'enrayer considérablement les manifestations de la misère et de la pauvreté grâce à la réalisation, à travers les quatre coins du pays, de milliers d'écoles, de centaines d'hôpitaux, de dizaines d'universités et de millions de logements".

"Cette entreprise n'aurait pu être menée sans l'indépendance de notre décision politique et économique, qui nous a permis de surmonter les difficultés financières, ces dernières années. En outre, elle a été possible grâce à la paix sociale et à la mobilisation des travailleurs sous la bannière de l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA)", précise encore le chef de l'Etat dans son message.

Au volet sécuritaire, le chef de l'Etat a mis en avant "l'instabilité et les fléaux du terrorisme et du crime transfrontalier qui marquent notre voisinage immédiat et s'imposent à notre vaillante Armée nationale populaire (ANP), que nous saluons encore une fois", rappelant que notre armée a besoin d'un peuple conscient, mobilisé et vaillant pour être un précieux appui et un solide bouclier afin de préserver la stabilité de notre pays".

### **Le Premier ministre aujourd'hui devant l'APN : Des avancées significatives (El Moudjahid)**

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, présentera, aujourd'hui, la Déclaration de politique générale devant l'Assemblée populaire nationale. Les réalisations effectuées sont passées en revue, avec un appel à la continuité.

Le bilan de l'action gouvernementale durant les années 2017 et 2018 reflète de nombreuses avancées dans la mise en œuvre du programme du Président de la République, indique le document, mettant en exergue le fait que «ces avancées soulignent les vertus de la continuité, qu'il s'agisse de la continuité dans le quinquennat actuel» du Président Abdelaziz Bouteflika, ou qu'il s'agisse de la continuité dans le processus de reconstruction nationale. Il est considéré que le bilan quinquennal de 2014 à 2018 est riche en réformes et en réalisations, puisque ces cinq dernières années ont été marquées par l'exécution quasi totale des engagements pris par le Chef de l'État lorsqu'il s'est présenté devant le peuple en avril 2014. Le document fait état de la modernisation de l'État, en citant le domaine de la Justice, qui a enregistré le parachèvement du déploiement d'un réseau complet de juridictions à travers toutes les wilayas, comme elles sont dotées d'un effectif suffisant de magistrats. La modernisation de la Justice s'est également concrétisée au profit du justiciable, notamment avec l'instauration du second degré de juridiction en matière criminelle et l'avènement de l'exception d'inconstitutionnalité

contre la Loi qui pourra être soulevé devant le Conseil constitutionnel. Il en est de même de la modernisation de l'Administration, par la progression de son maillage du territoire au profit du sud du pays et des grandes agglomérations, et, dans le futur, au bénéfice du reste du pays. Il en est de même aussi dans ce domaine, avec le développement de la numérisation des actes administratifs ou encore en ce qui concerne l'avancée significative dans la décentralisation.

### **Économie : soutien aux opérateurs**

Le document mentionne que le secteur économique est le troisième exemple illustrant la progression des réformes durant ces cinq dernières années. Une structuration plus souple a été mise en place dans la gestion des entreprises publiques fortement consolidées par l'État. L'acte d'investir a bénéficié de nombreux allègements et soutiens pour tous les opérateurs : qu'il s'agisse de la mise à disposition du foncier industriel ou qu'il s'agisse du maintien de taux d'intérêts inférieurs au niveau de l'inflation. Désormais, c'est le développement des exportations hors hydrocarbures qui est une bataille mobilisant l'État en soutien aux opérateurs.

Le document informe que la crise des prix du pétrole, qui a commencé en 2014, atteignant son paroxysme en 2016, et qui n'a connu qu'une modeste amélioration depuis lors, a eu des effets sur le pays. «Comme de nombreux autres pays pétroliers, l'Algérie a perdu jusqu'à 70% de ses revenus aux pires moments de cette crise. Cependant, ce choc extérieur n'a pas bloqué le rythme de reconstruction du pays», est-il écrit.

### **Des résultats impressionnants**

Le document poursuit : «Les résultats physiques de ces cinq dernières années sont tout simplement impressionnants.» Il cite quelques exemples liés à la distribution de logements, à la construction de lycées et collèges (870) et d'établissements de formation professionnelle (100). Il est ajouté que les places pédagogiques nouvelles dans les universités sont de 201.000, les hôpitaux réalisés (29), les foyers raccordés au réseau de gaz naturel (1.650.000) et à l'électricité (1.940.000). En matière d'infrastructures de base, il est indiqué que dans le secteur des Ressources en eau, 8 barrages, 2 stations de dessalement et 1.300 forages ont été réalisés.

Pour le réseau routier, 3.900 kilomètres d'autoroutes, roades et routes nationales ont été réalisés, à côté de 1.100 kilomètres de réseau ferroviaire.

### **1999-2018 : une véritable renaissance nationale**

Selon le document, l'appréciation du bilan de la période allant de 1999 à 2018, sous la conduite du Président de la République, peut se faire de deux manières, à savoir celle des résultats atteints ou celle des processus que la continuité a rendu possible.

«Il est possible de lire cette période par ses réalisations physiques imposantes, et les données du document donnent une image exhaustive souvent marquée par le quasi-doublement des capacités du pays dans tel ou tel domaine», est-il précisé. Les annexes du document détaillent ces données. Pour le cas du logement, il est constaté une livraison totale de

plus de 4 millions d'unités, comparée au potentiel antérieur de 5 millions d'unités. C'est aussi le cas des livraisons de lycées supérieures à 1.300 unités, contre près de 1.200 unités disponibles auparavant. Le bilan physique de la période 1999 à 2018 peut également être complété par l'évolution des indicateurs du développement humain, qui ont enregistré des sauts qualitatifs remarquables, à l'image du taux de scolarisation, aujourd'hui quasiment proche de 100%, des taux de raccordements au réseau d'eau potable, aux réseaux d'assainissement ou à l'électricité, très proches aussi de 100%, ou encore de l'alimentation des foyers en gaz, qui est passée de 30%, à près de 60%, aujourd'hui. Enfin, le chômage est ramené de 30% à 11%.

Le document avance que «tout processus de développement exige du temps et de la continuité, encore mieux lorsqu'il s'agit d'une reconstruction nationale, à l'issue d'une tragédie multidimensionnelle». Là également, trois exemples peuvent illustrer les fruits de la continuité sous la direction du Président Bouteflika. «Le premier est celui du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale. L'Algérie n'est pas le seul pays qui a eu à affronter une tragédie interne, faite de violence et de destruction. Cependant, c'est le seul pays qui a réussi à restaurer totalement la paix et la sécurité, mais, mieux encore, à rétablir une véritable réconciliation nationale, au point de devenir une référence mondiale en la matière. Cela est le fruit de la persévérance favorisée par la continuité de la direction politique nationale.»

### **Restauration de l'indépendance financière**

Le second exemple est celui de la restauration de l'indépendance financière du pays, puisqu'en 1999, l'Algérie, sortie d'un programme d'ajustement structurel, faisait face à un endettement extérieur de plus de 30 milliards de dollars. C'est la continuité qui a permis de mener une politique financière multidimensionnelle, est-il indiqué, en ajoutant qu'il s'agissait de rembourser par anticipation et par étapes, plus de 25 milliards USD de dettes à partir de 2003, de solder une dette extérieure additionnelle de plus de 6 milliards USD avec la Russie, de mettre un terme au recours à l'endettement extérieur public ou privé, alors que le pays dispose d'importantes réserves de changes. Il s'agit aussi de mener une gestion prudente des réserves de changes, et de constituer une importante épargne du Trésor au niveau du Fonds de régulation des recettes. «Ce sont ces différentes mesures qui ont permis à notre pays de faire face, sans dommages majeurs, à la grave crise des prix du pétrole, survenue il y a cinq années», est-il estimé. «En effet, la chute du prix du baril en 1986 avait coûté à notre pays l'arrêt du processus de développement, puis un endettement extérieur étouffant, et enfin un ajustement structurel douloureux comme prix du rééchelonnement de la dette. Plus près de nous, la chute des prix du baril, à partir de 2014, a acculé des pays pétroliers à la récession et poussé d'autres à contracter des programmes d'ajustement financier», explique le document. Le pays a pu traverser cette tourmente avec des ressources financières extérieures suffisantes, préservant son indépendance de décision économique. Ce

faisant, le processus de développement n'a pas été bloqué, même s'il a connu un ralentissement, avant d'être relancé, grâce à des mesures financières internes prises souverainement et utilement, est-il encore précisé. Le troisième exemple est celui de la maturation du développement économique, même s'il y a des carences à corriger. Il est néanmoins décrié partant de lectures immédiates, alors qu'une analyse plus attentive ne pourrait manquer de confirmer l'apparition graduelle de ses premiers fruits.

Dans le domaine agricole, par exemple, l'important programme de soutien public à l'investissement, aux productions stratégiques, ainsi qu'à l'irrigation donne déjà des résultats probants. Le pays réduit de plus en plus sa dépendance en matière de viande et de lait, et relèvera ce défi à partir du sud du territoire, dans quelques années. Pour le reste de la production agricole, l'Algérie dépasse de plus en plus le seuil de l'autosuffisance, et dégage des capacités supplémentaires destinées à une exportation croissante.

### **Les partenaires, confiants en la stabilité politique et juridique**

Dans le domaine de l'investissement d'entreprise, les importants avantages incitatifs concédés au niveau fiscal et parafiscal, ainsi que les crédits bonifiés sont à l'origine des dizaines de milliers d'investissements, notamment nationaux, de tailles diverses qui se retrouvent à travers le pays dans tous les domaines, depuis l'hôtellerie, jusqu'à l'agriculture et aux industries diverses. Les partenaires étrangers font de plus en plus confiance à la stabilité politique, mais aussi juridique de notre pays, et les grands projets mixtes se multiplient.

«Ce faisant, le facteur temps démontre son importance, surtout dans un pays qui sortait de l'insécurité et de l'insolvabilité, pour remonter la pente graduellement sous la direction éclairée et persévérante du Président Abdelaziz Bouteflika», mentionne le document.

À travers ces rappels sur l'évolution du pays depuis 1999, y compris le quinquennat 2014 à 2018 qui s'achève, le gouvernement entend situer clairement son bilan de près de deux années, dans une accumulation d'efforts et de résultats, est-il expliqué. Ces rappels et ce regard sur le passé permettent aussi quelques affirmations conclusives au sujet de l'avenir.

En premier lieu, la poursuite de la construction nationale exige une continuité dans la démarche. Les politiciens penchent souvent vers le slogan de «la rupture». Les bâtisseurs croient plutôt dans la continuité qui évite les déperditions et parfois même les régressions, précise la Déclaration.

Ses rédacteurs ajoutent : «En second lieu, de nombreux défis s'accumulent devant notre pays. Les uns sont d'origine interne et découlent de données financières ou de la forte poussée démographique. Les autres sont extérieurs, découlant de l'instabilité durable de notre sous-région et des incertitudes mondiales, notamment au plan économique.»

Enfin, «en troisième lieu, face aux défis de l'avenir, notre pays aura tout à gagner de la continuité, conjuguée avec le rassemblement des énergies



politiques, sociales et économiques, grâce au débat et au dialogue, pour forger des consensus nationaux multiples à la mesure des enjeux nationaux», est-il conclu.

### **APN: adoption du projet de loi relatif à l'aviation civile (APS)**

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, dimanche, le projet de loi modifiant et complétant la loi n 98-06 de 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, lors d'une plénière présidée par Mouad Bouchareb, président de l'APN, en présence de membres du gouvernement.

Lors de la séance de vote, les députés ont approuvé les amendements introduits par la commission des transports et des télécommunications de l'APN dans le fond et la forme. Les amendements ont porté sur les articles 1 modifié, 2 modifié, 16 bis, 11 modifié et 5 modifié.

Concernant l'article 16 bis et 11 modifié (énoncé dans l'article 2) dudit texte de loi, la Commission a proposé l'amendement de l'alinéa 2 pour remplacer le terme "fixant les missions de l'Agence autres que celles prévues par la présente loi" par "les missions autres que celles prévues par la présente loi, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de cette agence sont fixés par voie réglementaire".

S'agissant de l'article 5 modifié, la commission avait proposé son amendement de manière à accorder aux fonctionnaires de la Direction de l'aviation civile et de la Météorologie (DACM), relevant du ministère des Travaux publics et des Transports, des garanties pour jouir du droit de choisir entre leur intégration au sein de ladite Agence ou le maintien de leurs postes d'origine dans un délai ne dépassant pas une (01) année, à compter de la date de création de ladite Agence.

Le projet de loi relatif à l'aviation civile vise à compléter certaines dispositions de ce texte qui fixe les règles générales relatives à l'aviation civile, en développant les dispositifs appropriés aux plans législatifs et réglementaires ajustés aux engagements internationaux.

Selon l'exposé des motifs dudit projet de loi, la politique instaurée par le gouvernement en matière d'aviation civile, et en application du programme du président de la République visant à assurer le développement du domaine des transports aériens, ne peut être garantie que si les fonctions régaliennes de l'Etat sont exercées pleinement par ses institutions.

Cette démarche implique la poursuite de toutes les actions visant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire et une régulation des activités de transport aérien, favorables au développement des initiatives tant du secteur public que du secteur privé, avec un accent particulier pour l'exercice par l'administration de ses missions régaliennes (réglementation, contrôle et régulation), à même de garantir les avantages économiques et sociaux pour tous, selon l'exposé des motifs.



Parmi les actions prioritaires de cette politique, il convient d'insister sur le développement de dispositifs appropriés aux plans législatifs et réglementaires ajustés aux engagements internationaux et l'instauration d'un cadre institutionnel également adapté.

A cet effet, la création d'une Agence nationale de l'aviation civile s'impose d'autant plus que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) recommande aux Etats membres d'accorder une autonomie juridique et financière à leur Administration de l'Aviation civile pour mieux assurer ses attributions et pallier à l'absence de mécanismes de financement.

En Algérie, ces missions sont actuellement prises en charge par le Ministre chargé de l'aviation civile qui les exerce à travers les structures qui relèvent de sa compétence.

Il est à noter que ces structures rencontrent des difficultés pour assurer leurs missions. Aussi, il est proposé de les réorganiser en Agence nationale de l'aviation civile.

L'OACI souligne également le déséquilibre apparent entre la charge de travail et les ressources humaines et moyens matériels dont disposent ces structures qui rencontrent des difficultés pour assumer la supervision, le contrôle des activités de l'aviation civile.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'Algérie étant une partie de la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale, l'Etat est, en vertu de cette convention, soumis aux obligations prescrites dans ce domaine.

Parmi ces prescriptions sur lesquelles l'OACI n'a pas cessé d'insister depuis des années, il convient de citer deux domaines particulièrement prioritaires: la sûreté et la sécurité.

Dans ce contexte, l'Agence nationale de l'aviation civile permettra d'accorder la possibilité de remédier aux carences actuelles.

Aussi, l'Agence prévue sera dotée d'une autonomie de gestion et d'un pouvoir réel de décision pour lui permettre d'accomplir sa mission de régulation, de contrôle et de supervision des activités des prestataires des services aéronautiques.

Dans ce cadre, l'Agence prévue sera dotée d'une autonomie de gestion et d'un pouvoir réel de décision pour lui permettre d'accomplir sa mission de régulation, de contrôle et de supervision des activités des prestataires des services aéronautiques.

Cette agence devra disposer d'un personnel qualifié et compétent à même d'accomplir les missions dévolues, mais pouvant en outre bénéficier de mesures avantageuses pour encourager l'attrait et le maintien des compétences.

Le financement de cette agence sera assuré, principalement par une quote-part prélevée sur les redevances aéronautiques dont elle assure la perception, et ce conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi de Finances de 2005.

Pour permettre la concrétisation de ce projet de création de l'Agence nationale de l'aviation civile, il est nécessaire d'insérer un chapitre approprié dans la loi en vigueur fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

En effet, ce projet de loi se propose de compléter les dispositions de l'article 124 de la loi susvisée à l'effet d'introduire l'activité "évacuation sanitaire" parmi les services de travail aérien.

Les dispositions de la loi sus visée sont complétées par un chapitre I Bis intitulé "Agence nationale de l'aviation civile". L'Agence est chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile. Elle est placée sous tutelle du ministre chargé de l'aviation civile.

L'agence nationale de l'aviation civile est un établissement public à caractère spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les ressources financières de l'Agence nationale de l'aviation civile sont constituées de redevances aéronautiques, de droits de concession d'exploitation des services aériens de transport public, d'autres ressources liées à ses missions, de subventions éventuelles de l'Etat et de dons et legs.

### **DG de la CNAC : 145.000 micro-entreprises financées depuis 2004 (Algérie Eco)**

« De 2004 à 2018, la Caisse nationale d'Assurance-Chômage (CNAC) a été en mesure de financer 145 000 micro-entreprises dans divers secteurs de l'activité économique, qui ont créé environ 300 000 emplois permanents. », a déclaré ce dimanche le DG de la CNAC, Mohamed Hamoudi, lors de son passage à la Radio Chaîne I.

M. Hamoudi, a déclaré que « l'âge limite des bénéficiaires des avantages accordés par le dispositif de la CNAC a été prolongé à 55 ans, en vertu du décret présidentiel publié dans le dernier numéro du Journal officiel ».

Ce qui permettra, selon lui, à de nombreux porteurs de projets âgés de 50 à 55 ans de créer des micro-entreprises dans diverses activités économiques et contribueront ainsi à la création de richesses.

L'âge limite des bénéficiaires prolongé à 55 ans

A ce propos, le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, avait indiqué en janvier dernier que « la limite d'âge fixée pour bénéficier des facilitations et avantages du dispositif de la Caisse nationale d'Assurance-Chômage sera prolongée et passera de 50 à 55 ans ».

Le ministre avait indiqué que cette nouvelle mesure permettra aux personnes de cette tranche d'âge (55 ans) de « bénéficier » des facilités et des avantages octroyés par la caisse, en mettant à profit leurs « expériences et compétences professionnelles » dans leurs propres micro-entreprises.

Évoquant la situation financière de la CNAC, M. Hamoudi a indiqué que la Caisse continue à soutenir les porteurs de projet et ne souffre d'aucune difficulté financière grâce aux remboursements, soulignant que le taux de remboursement des prêts s'élevait à 62%, ce qui a permis de financer 50% des crédits octroyés aux jeunes.

## **Constantine - Mebarki à Constantine: Plaidoyer pour des formations «prioritaires» (Le Quotidien d'Oran)**

«Le secteur de la Formation professionnelle, doit impérativement, s'appuyer sur la formation en rapport avec les secteurs d'activité classés prioritaires, à l'instar du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Industrie pour réussir l'avènement d'une économie alternative aux hydrocarbures ».

C'est ce qu'a déclaré, hier, à Constantine le ministre de la Formation professionnelle, Mohamed Mébarki, qui a effectué une visite de travail et d'inspection à son secteur, dans la wilaya, et donner le coup d'envoi de la rentrée officielle de son secteur, à partir du nouvel Institut de la formation professionnelle de Ali Mendjeli, qu'il a inauguré.

Institut spécialisé qui a été baptisé, à l'occasion, par le ministre du nom du moudjahid 'Zitoun Abdelmadjid'.

Le ministre a, également insisté, dans son discours, sur la nécessité de développer les spécialités stratégiques pour la concrétisation de cet objectif, de même qu'il a parlé de la nécessité d'intégrer tous les inscrits dans les différentes spécialités offertes et en conformité avec les demandes du marché du travail. Le ministre n'a pas manqué de mettre l'accent sur la disponibilité suffisante en encadrement et en équipements et matériels pédagogiques, se félicitant des efforts réalisés par son secteur, dans la wilaya de Constantine, qui avec ses 24 établissements de formation, estime-t-il, répond à l'essentiel des demandes même s'il faut persévérer dans ce domaine pour plus de création d'emplois. L'hôte de la ' Ville des ponts' a, ensuite, assisté à la signature de conventions avec la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM), pour la relance et la préservation du patrimoine, ainsi qu'avec des opérateurs dans le secteur du Tourisme et du FCE et la Confédération algérienne du patronat (CAP). Avec pour objectif de mettre sur le marché du travail une main-d'œuvre formée et spécialisée, dans la wilaya. Cette cérémonie a été suivie par la distribution de décisions de financements à des porteurs de projets issus des centres de formation. Le ministre s'est rendu ensuite au CFPA du pôle urbain de Massinissa.

Pour la rentrée de cette session de février, les offres de formation sont de 4.300 postes pédagogiques, mais ce chiffre a été largement dépassé par celui des demandes et des inscriptions définitives, à savoir 4.750 stagiaires, selon la directrice du secteur de la wilaya, Rahima Zénati.

## **Kit-GPL pour véhicules: négociations Naftal-partenaire étranger pour la fabrication (APS)**

Des négociations sont en cours entre Naftal et un partenaire étranger pour la fabrication d'accessoires de bonbonnes de gaz propane liquéfié (GPL) pour véhicules à Mascara, a annoncé dimanche le directeur de l'unité de la wilaya de fabrication des bonbonnes de gaz de Naftal, Djamel Laoudi.

En marge d'une visite du wali de Mascara, Hamid Baiche, à l'unité à l'occasion de la célébration du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Laoudi a indiqué que 4 hectares d'une superficie globale de 10 ha à l'unité sont réservés pour abriter le nouveau projet de production d'accessoires de GPL pour véhicules.

Il a également fait part de contrats qui seront passés avec les producteurs de véhicules locaux pour l'installation de ces accessoires avant la remise des véhicules aux clients.

Le projet de modernisation des moyens de production de cette usine, doté d'une enveloppe de 750 millions DA et lancé en 2011 après son rattachement à Naftal, a permis d'augmenter la production de bonbonnes du gaz butane et de gaz propane liquéfié pour véhicules, de bacs de propane et de matériels de lutte contre les feux, de 2,396 millions unités en 2017 à 2,826 millions en 2018.

Une production importante est attendue cette année pour atteindre 3,816 millions d'unités puis 4, 850 millions en 2020 et un maximum de 6,770 millions en 2023.

L'union de wilaya de l'UGTA a organisé, dimanche à Mascara, une cérémonie à la salle omnisports du chef-lieu de wilaya où des travailleurs et cadres ont été honorés.

### **Elargissement du tri sélectif dans 19 wilayas (APS)**

L'Agence nationale des déchets (AND) a réussi, jusqu'à présent, à élargir le tri sélectif des déchets dans 19 wilayas en attendant la généralisation graduelle de cette expérience à l'ensemble du territoire national, a indiqué, dimanche, M. Hamid Allab, représentant de cette instance publique.

"L'AND s'est lancée depuis 2013 à la concrétisation de l'expérience du tri sélectif de déchets au niveau de nombre de quartiers pilotes répartis sur plusieurs wilayas avant d'élargir cette opération, qui concerne également, 19 wilayas dont Alger, Oran, Bordj Bou Arreridj et Blida", a fait savoir M. Allab dans une déclaration à l'APS en marge des travaux d'une journée d'études sur "Le tri sélectif des déchets" organisée à l'université Saad Dahlab.

Évaluant cette expérience pilote visant la valorisation des déchets ménagers ainsi que la facilitation de son recyclage, le même responsable a affirmé que le taux enregistré variait d'un quartier à un autre, citant la cité des Bananiers (Alger) qui a réagi positivement à cette opération, tandis qu'aucun résultat n'a été réalisé dans d'autres quartiers.

Pour garantir la réussite de cette "nouvelle" expérience, l'AND œuvre à intensifier les campagnes de sensibilisation tant au niveau des agglomérations qu'au niveau des établissements éducatifs et universités dans le but de mettre en évidence l'importance du tri sélectif et ses

avantages en termes de préservation de l'environnement notamment en ce qui concerne le soutien à l'économie nationale.

Hichem Hirèche, Directeur commercial d'une société privée spécialisée dans le recyclage et la transformation des produits en plastique, a affirmé que 90% des opérations de récupération étaient prise en charge par des collecteurs privés et 10% seulement par les Centres d'enfouissement technique (CET).

Relevant que l'obstacle majeur entravant le développement de cette entreprise, qui procure 100 postes d'emploi directes et 500 indirectes, était l'opération de récupération des produits en plastiques, M. Hireche a souligné que le tri sélectif contribuera grandement à l'augmentation du taux de production, d'autant que cette entreprise couvre le marché national et des marchés européens à l'image de la France et l'Espagne.

Deux clubs scientifiques relevant de l'université de Saad Dahlab (Blida) ont lancé, à ce titre, un projet pilote relatif à la distribution de bennes pour les déchets au titre de l'opération de tri sélectif au niveau des résidences universitaires, en attendant son élargissement à l'ensemble des universités à l'avenir et ce avec l'appui de l'Agence nationale des déchets (AND) et de l'entreprise publique "Mitidja Nadhafa".

Cette journée d'étude a vu la participation d'un nombre d'associations activant dans le domaine de l'environnement et d'entreprises privées spécialisées dans le recyclage des déchets ménagers.

### **Clôture du 10e Salon du tourisme «Siaha»: Une quarantaine de conventions signées (Le Quotidien d'Oran)**

Une vingtaine de conventions ont été signées entre les agences de voyages et les compagnies maritimes afin de faciliter les réservations aux voyageurs algériens et étrangers, a-t-on appris hier auprès de M. Daoudi, manager d'Astra communication, organisateur de la 10ème édition du Salon international du tourisme, des voyages et des transports SIAHA du 21 au 24 février dernier au Centre des Conventions d'Oran. Vingt autres conventions ont été également signées entre les agences de voyages et les établissements hôteliers, de quoi faciliter les réservations et l'amélioration de la prestation de service.

Le salon a drainé 3000 professionnels du tourisme, des transports et des voyages et a pris fin hier sur un sentiment de satisfaction générale, perceptible aussi bien chez les exposants nationaux qu'étrangers. Du côté des opérateurs tunisiens venus en force, on saura qu'un méga-tour sera organisé au courant de la quatrième semaine du mois de mars au profit de 45 agences de voyages de tout l'ouest algérien à destination de Djerba, a indiqué M. Khemiri Saad, représentant adjoint de l'Office national du tourisme tunisien -ONTT- à Oran. Les agences vont rencontrer des professionnels tunisiens et des visites seront effectuées dans les centres de loisirs et autres sites touristiques. Le but, selon le responsable,

est d'être à l'écoute des touristes algériens et d'offrir de meilleures offres et également améliorer l'accueil et le service. Dans ce registre, on saura que 2.700.000 Algériens ont visité la Tunisie en 2018 alors que 1.500.000 Tunisiens ont visité l'Algérie au courant de la même année. Un protocole de coopération pour une durée de trois ans a été signé en octobre dernier, lors de la visite de la ministre tunisienne en Algérie. Il porte sur le développement et le renforcement de la coopération bilatérale dans le tourisme, l'hôtellerie, la formation, entre autres.

D'autre part, le Salon a été également l'occasion de mettre en relief les nouvelles compétences algériennes dont l'opératrice élue en 2015 comme la plus jeune promotrice en Algérie et qui a pu mettre sur rail son projet d'agence de voyages, le village des voyages grâce au dispositif ANSEJ. Un crédit qu'elle a remboursé, a noté Melle Djillani, directrice de cette agence et diplômée de l'école supérieure du tourisme d'Alger. Elle compte développer son activité en se focalisant sur la promotion de la destination Algérie. Notons que 210 exposants dont 15 pays étrangers ont pris part à cette édition placée sous le slogan «Algérie destination touristique par excellence». Des agences de voyages, Air Algérie, ENTMV, et plusieurs sociétés spécialisées dans les équipements, le matériel pour les hôtels, les restaurants, la CCIO, la DGSN la gendarmerie ont été présents à ce Salon.

### Banque/bourse/Assurance

### Commerce

### Coopération

## **Algérie-Mauritanie: Les hommes d'affaires souhaitent la création de banques mixtes (APS)**



Le Conseil d'affaires algéro-mauritanien propose la création de banques à capitaux mixtes ou de filiales d'établissements bancaires des deux pays pour faciliter les transactions commerciales et les investissements, a indiqué dimanche à Alger le président de ce Conseil, Youcef Ghazi.



"Nous proposons la création de banques algéro-mauritaniennes ou l'ouverture d'agences des banques des deux pays afin de faciliter le paiement lors des transactions commerciales de part et d'autre, et ce, sans transiter par les banques européennes", a déclaré M. Ghazi à la presse en marge du Forum d'affaires algéro-mauritanien organisé par la Chambre algérienne de Commerce et d'industrie (CACI), en présence d'hommes d'affaires des deux pays.

Selon lui, cette question est en phase de discussion au niveau des institutions financières des deux pays.

Outre la recherche des opportunités d'affaires et des possibilités de partenariat, l'objectif de ce forum est de relever les difficultés qui entravent le développement des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la Mauritanie, et de trouver les solutions adéquates à ces dysfonctionnements, a-t-il expliqué.

Parmi ces entraves, il a cité notamment l'état des routes non encore bitumées du côté de la Mauritanie, sachant qu'un nouveau poste frontalier terrestre entre l'Algérie et la Mauritanie avait été ouvert en août dernier.

Sur ce point, il a relevé que plus de 750 kilomètres sont encore à l'état de pistes du côté mauritanien. Ce qui entrave, selon lui, les opérations commerciales et rend les frais de transport des marchandises relativement chers.

A ce propos, il a affirmé que des propositions sont à l'étude entre les responsables des deux pays pour associer le secteur privé dans les travaux de ces routes.

Pour sa part, le vice-président de la CACI, Riadh Amour, a mis l'accent sur la nécessité de développement des routes et des infrastructures de ce poste frontalier qui a contribué, depuis son ouverture, à développer les échanges commerciaux entre les deux pays en les portant à 50 millions de dollars en 2017 contre 38 millions de dollars en 2016.

Il a rappelé qu'auparavant, la marchandise transitait par l'Europe et prenait au moins deux (2) mois pour qu'elle arrive à destination.

Mais actuellement, a-t-il poursuivi, l'ouverture de ce poste frontalier a permis d'écourter la durée en la réduisant à quelques jours. Ce qui a encouragé les opérateurs algériens à "aller en force" vers ce marché qui est particulièrement demandeur de produits algériens, a-t-il fait valoir.

Il a affirmé qu'en parallèle, il y a des produits mauritaniens, notamment les produits alimentaires tels le riz, le poisson ou encore la viande rouge, qui peuvent être importés par l'Algérie à des prix plus attractifs par rapport à ceux pratiqués par les traditionnels fournisseurs de ces produits.

"Si nous arrivons à améliorer l'état des routes, on atteindra des niveaux largement supérieurs" en matière d'échanges commerciaux, a-t-il assuré, en ajoutant que la CACI aspire porter le volume de ces échanges à 100 millions de dollars à court terme.

M. Amour a également proposé une convention commerciale entre les deux pays pour la diminution, voire même la suppression des tarifs douaniers entre les deux pays.



Outre les échanges commerciaux, les deux parties souhaitent aussi passer à une étape supérieure de partenariat qui est celle de l'investissement productif.

Par ailleurs, le vice-président de la CACI a considéré que la Mauritanie, qui ne compte pas plus de 4 millions d'habitants, ne devrait pas être perçue comme un seul marché uniquement mais aussi comme une porte vers l'Afrique de l'Ouest qui est un marché à fortes potentialités pour les produits algériens.

Présent à cette rencontre, le président d'une société mauritanienne, Hamadi Bouchraya, a fait savoir que son entreprise a ouvert des show-rooms en Mauritanie où sont exposés des produits algériens (électroménagers, agro-alimentaire, produits hygiéniques...) qui connaissent un engouement auprès des consommateurs mauritaniens.

Pour développer la commercialisation des produits algériens et mauritaniens de part et d'autre, il a préconisé la réalisation de ports secs au niveau des frontières afin de faciliter le transport des marchandises, et la réduction des coûts de transport de marchandises.

### **Raouya et l'Ambassadeur portugais évoquent la coopération bilatérale (APS)**

Le ministre des Finances M. Abderrahmane Raouya a reçu dimanche à Alger, l'Ambassadeur de la République du Portugal, M. Carlos Oliveira, avec lequel il a évoqué les différents aspects de la coopération économique bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Ainsi, selon la même source, les deux parties en passé en revue lors de cette entrevue les différents aspects de la coopération économique bilatérale et ont marqué "leur satisfaction quant au niveau atteint de leurs relations économiques".

Les deux parties ont, de même, convenu de travailler davantage pour hisser le niveau des relations économiques au niveau de "l'excellence des relations politiques liants les deux pays", a encore indiqué la même source.

Tout en saluant le niveau d'engagement des entreprises portugaises en Algérie et leur volonté de développer davantage leurs actions de partenariat, le ministre a indiqué que les deux parties doivent mettre à profit l'expérience déjà acquise dans le cadre des différents projets réalisés, de façon à aider les opérateurs des deux pays à identifier de nouvelles opportunités d'affaires mutuellement avantageuses, conclut le communiqué.

## **Le géant algérien poursuit son envol : Condor, pour la quatrième année consécutive au MWC de Barcelone 2019 (Transaction d'Algérie)**

Dans le cadre de sa politique d'internationalisation, le leader algérien des produits électroniques, électroménagers et Multimédias Condor poursuit son envolée et annonce sa participation pour la quatrième année consécutive au plus grand salon mondial du mobile, le Mobile World Congress de Barcelone du 25 au 28 février 2019.

Condor occupera un stand de 100 m<sup>2</sup> au MWC de Barcelone aux côtés de plus de 3000 exposants venus de plus de 200 pays pour offrir un panorama complet des produits électroniques et des services pendant quatre jours. Le géant algérien sera présent son stand dans le Hall 7, stand 7f31, et présentera plusieurs nouveautés en exclusivité mondiale. Le leader algérien présent actuellement dans plus de 16 pays à travers trois continents (Afrique, Europe, Asie) présentera de nouveaux smartphones qui enrichiront encore plus sa gamme dans le marché algérien mais également international et cela pour les trois gammes de smartphones (Griffe, Prime et Allure). Le stand de Condor permettra aux visiteurs du MWC de Barcelone de découvrir les dernières innovations et produits du leader algérien à la pointe de la technologie et certifiés aux normes internationales de qualité et de sécurité les plus strictes. A travers cette quatrième participation consécutive au MWC de Barcelone, Condor compte démontrer son expertise de Condor en tant que fabricant avéré de smartphones mais également signer de nouveaux partenariats avec des professionnels du secteur de la téléphonie (opérateurs et distributeurs) en France, Italie, Espagne, Portugal et dans d'autres pays. Le Mobile World Congress (MWC) est le plus grand salon de l'industrie de la téléphonie mobile. Il est appelé mondial du mobile, salon du mobile ou congrès mondial de la téléphonie mobile en français. Il est organisé par la GSM Association, association qui regroupe 250 industriels et 850 opérateurs de téléphonie mobile. L'édition 2019 se déroule du 25 au 28 février à Barcelone, avec le slogan « Intelligent Connectivity ».

### **Veille**

## **Forum d'affaires algéro-danois demain à Alger : Tirer plein profit des potentialités de coopération (El Moudjahid)**

Les liens commerciaux et économiques entre l'Algérie et le Danemark, encore modestes et restreints à quelques secteurs, comme l'industrie pharmaceutique, l'énergie et le transport, sont appelés à être développés, approfondis et diversifiés. Une vision partagée par les autorités des deux pays qui ont abordé cette approche, l'année dernière, dans un cadre

officiel. Et c'est dans le cadre de cette orientation que s'inscrit la tenue d'un forum d'affaires algéro-danois, prévu demain, à Alger (hôtel El Aurassi). Organisé par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), sous l'égide du ministère du Commerce et en collaboration avec l'ambassade du Royaume du Danemark à Alger, ce forum d'affaires, qui sera rehaussé par la présence du ministre du Commerce, M. Saïd Djellab, sera soldé par le lancement du Conseil d'affaires algéro-danois et constituera un espace de rencontres pour les entreprises danoises souhaitant établir des partenariats avec leurs homologues algériennes, notamment dans les secteurs de l'agriculture et l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, les énergies ainsi que le transport maritime et logistique. Une occasion pour les communautés d'affaires des deux pays de connaître le potentiel des deux économies respectives et les opportunités de partenariats dans les domaines concernés. Pour rappel, le forum d'affaires, qui avait réuni, en mars 2018 à Alger, des hommes d'affaires algériens et danois, a été l'occasion de souligner la volonté des deux pays de redynamiser leur coopération économique et commerciale. Un Mémorandum d'entente sur la coopération bilatérale a été signé, lors de cette rencontre, entre le Forum des chefs d'entreprises (FCE) et la Fédération danoise de l'industrie, et qu'avaient coprésidée le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, et son homologue danois, Anders Samuelsen. Les deux parties avaient plaidé alors la nécessité de redynamiser les relations économiques bilatérales dans le cadre d'échanges et d'investissements durables et encadrés pour tirer plein profit des ressources et potentialités qu'offrent les deux pays. Le ministre danois des Affaires étrangères avait exprimé, à ce titre, la volonté de son pays de développer ses relations économiques et commerciales avec l'Algérie qui présente d'énormes opportunités d'investissements dans divers secteurs. Il devait également préciser que l'intégration dans le marché algérien restait tributaire d'un élément décisif, à savoir, l'identification du bon créneau et du bon partenaire tout en confirmant la disponibilité des entreprises de son pays, présentes en Algérie, à développer davantage leurs activités, alors que d'autres souhaiteraient y investir. Ce regain d'intérêt pour la relance de la coopération économique entre l'Algérie et le Danemark a été réaffirmé, le 5 mars 2018, à l'occasion de la cérémonie de réouverture de la chancellerie danoise à Alger, coprésidée par le ministre des Affaires étrangères, M. Abdelkader Messahel, et son homologue danois, M. Anders Samuelsen. La réouverture de cette ambassade, fermée en 2010, « témoigne de l'intérêt accordé par le Royaume du Danemark aux liens historiques unissant les deux pays et reflète aussi notre souci de renforcer et d'élargir les relations politiques et économiques bilatérales privilégiées », avait déclaré le chef de la diplomatie algérienne. Pour rappel, en ce qui concerne les investissements hors hydrocarbures, le Danemark est présent sur le marché algérien à travers ses laboratoires Novo Nordisk qui fabriquent, en partenariat avec le groupe pharmaceutique national Saïdal, des médicaments contre le diabète. Dans le domaine des hydrocarbures, la compagnie pétrolière

danoise Maersk Oil active dans l'amont pétrolier et gazier en Algérie depuis plusieurs années.